

Commission communale d'accessibilité : le point sur l'accessibilité de la commune aux personnes en situation de handicap



Lundi 24 novembre, avec Éliane Guillon, Première Adjointe déléguée à l'accessibilité des bâtiments communaux, Madame le Maire a réuni la Commission Communale d'Accessibilité en présence de représentants d'associations de personnes en situation de handicap et dépendantes, en lien avec les questions de mobilité.

Cette réunion a été l'occasion d'évoquer le rapport de la commission communale d'accessibilité pour les années 2023 et 2024, dont la présentation au Conseil municipal doit intervenir avant la fin du mandat et de faire le bilan de la mise en accessibilité de la commune en revenant sur les aménagements récents et à venir : voiries, espaces publics, ERP (Établissements Recevant du Public).

Ont ainsi par exemple été évoqués l'aire sportive multigénérationnelle, connectée et inclusive de l'Île-parc Girodet, la sécurisation du ponton de pêche André Orgeolet, la rénovation du parvis de la médiathèque ou encore le cheminement en modes doux entre la mairie et la passerelle qui avait fait l'objet d'une déambulation avec les représentants associatifs au mois d'octobre dernier afin d'en évaluer l'accessibilité.

Pour rappel, la municipalité a mis en place un Agenda d'Accessibilité Programmé (ADAP) depuis 2016, pour un investissement total de 2,9 millions d'euros. Initialement prévu pour une durée de 9 ans, l'ADAP a été prolongé en 2024 pour une durée de deux ans afin de poursuivre de travail ambitieux.